

(A)

(N^o 142.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du Sieur Thomas Homberg, sergent-major au 2^me Régiment de Chasseurs à pied.

(Voir le N^o 46 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Rotterdam, le 1^{er} juin 1808 ; au mois de septembre 1830, le sieur Homberg, alors en garnison à Mons, se joignit à ceux qui combattirent pour l'indépendance de la Belgique. Depuis cette époque, le pétitionnaire, qui en 1846 a épousé une belge, n'a cessé de servir dans notre armée, et sa bonne conduite, son zèle et son dévouement lui ont valu, outre son grade, la croix de l'ordre Léopold.

Les autorités consultées le jugent digne de la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 26 février 1848, à la majorité de 52 suffrages contre 29.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.